



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 1^{er} octobre 2024

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 1^{er} octobre 2024
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

L'arrêté d'imposition pour l'année 2025

- Vu le préavis n° 06/2024 de la Municipalité du 13 août 2024
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté, à savoir :

- 1. De fixer à 62 % de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2025 ;**
- 2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2025 au même taux qu'en 2024, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis.**

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} octobre 2024

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard Président

Liliane Meylan, secrétaire

